

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Conseil de la Communauté

Réunion du CONSEIL du 21/10/2011

Nombre de membres en exercice : 170
Date de la convocation à la réunion : 14 octobre 2011

Président : M. Michel-François DELANNOY
(Secrétaire de Séance : Mme Zohra REIFFERS)

Présents : (137) M. ADYNS, M. AISSI, M. AMIELH, M. ANDRE, M. BAERT, M. BAILLOT, M. BARRET, M. BELIN, M. BENABBOU, M. BERNARD, M. BEZIRARD, Mme BIENCOURT, M. BLOT, M. BOCQUET, M. BODIOT, M. BOSSUT, Mme BOUCHART, M. BOUREL, M. BREHON, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUCHE, M. CAUDRON, M. CHARLET, M. COLIN, M. COSTEUR, M. COUSIN, Mme CULLEN, M. DARMANIN, M. DAVOINE, Mme DE CLERCQ, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DELABY, M. DELAHOUSSE, M. DELANNOY, M. J. DELEBARRE, M. P. DELEBARRE, M. DELRUE, M. DEMERSSEMAN, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DESMARECAUX, M. DETOURNAY, M. DOJKA, M. DUBOIS, M. DUBUISSON, M. DUJARDIN, M. DUQUENNE, M. Y. DURAND, M. DUWELZ, M. ELEGEEST, Mme FABER, Mme FILLEUL, M. FOUCART, M. FREMAUX, M. GABRELLE, M. GADAUT, M. GAUTHIER, M. GERARD, Mme GOUBE, M. GRIMONPREZ, M. GRUSON, M. HAESEBROECK, M. HAYART, M. HENNO, M. HERBAUT, Mme HUVENNE, M. IFRI, M. JANSSENS, M. JEGOU, Mme KECHEMIR, Mme KRIEGER, M. LANNOO, M. LEDOUX, M. LEFEBVRE, M. LEMOISNE, M. LEPRETRE, M. LESAFFRE, M. LIEVEQUIN, Mme LINKENHELD, M. LOOSVELT, M. MACQUET, M. MAIMOUNI, Mme MASSIET-ZIELENSKI, Mme MAUROY, Mme MENU-BONNEL, M. MERTEN, M. MOLLE, M. MUNCH, M. OLSZEWSKI, M. OMIETANSKI, M. OURAL, M. PACAUX, M. PASTOUR, M. PAU, M. PAUCHET, M. PAURON, M. PICK, Mme PINCEDE, M. PLANCKE, M. PLUSS, M. PROVO, M. QUEVERUE, M. QUIQUET, M. RABARY, Mme REIFFERS, M. REMORY, M. RENARD, M. RICHIR, Mme ROCHER, Mme RUSQUART, M. SANTRE, Mme SARTIAUX, Mme SCHARLY, M. SERHANI, Mme SIX, M. SPRIET, Mme STANIEC WAVRANT, M. TARDY, Mme TELALI, M. TIR, M. TURPIN, M. VAN TICHELEN, M. VANBELLE, Mme VANCOILLIE, M. VANDIERENDONCK, M. VERBRUGGE, M. VERDONCK, M. VEROONE, M. VERSPIEREN, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, M. WAYMEL, Mme WILLOQUEAUX, M. WOOD.

Excusés ayant donné pouvoir : (33) Mme AUBRY (pouvoir à M. DELANNOY), Mme BOUDRY (pouvoir à M. DESMARECAUX), M. BRAND (pouvoir à M. DERUYTER), Mme BRESSON (pouvoir à M. TIR), M. CAMBIEN (pouvoir à M. BOUREL), M. CODRON (pouvoir à M. CHARLET), M. COISNE (pouvoir à M. VEROONE), Mme DARNEL (pouvoir à Mme GOUBE), M. DAUBRESSE (pouvoir à M. COUSIN), M. DECOCQ (pouvoir à M. PAUCHET), Mme DELACROIX (pouvoir à M. DEBREU), M. DERONNE (pouvoir à M. HAESEBROECK), M. DESPIERRE (pouvoir à M. IFRI), M. DROART (pouvoir à M. DARMANIN), M. DUCROCQ (pouvoir à M. BERNARD), M. DURAND (pouvoir à Mme BIENCOURT), M. DUVAL (pouvoir à M. VERSPIEREN), M. HOUSSIN (pouvoir à M. LOOSVELT), M. JACOB (pouvoir à M. REMORY), Mme JACQUOT (pouvoir à Mme DE CLERCQ), M. LEBAS (pouvoir à M. HENNO), M. MARCHAND (pouvoir à Mme MENU-BONNEL), M. MASSART (pouvoir à Mme MAUROY), Mme MULLIER (pouvoir à M. OURAL), M. MUTEZ (pouvoir à M. CACHEUX), M. PARGNEAUX (pouvoir à M. GADAUT), Mme PLOUVIER (pouvoir à M. BARRET), Mme RINGOTTE (pouvoir à Mme RUSQUART), M. RONDELAERE (pouvoir à M. BAILLOT), M. VERCAMER (pouvoir à M. VIGNOBLE), M. VICOT (pouvoir à M. VERDONCK), M. WILLOCOQ (pouvoir à M. BOCQUET), M. ZOUTE (pouvoir à M. CASTELAIN).

AMENAGEMENT ET HABITAT - HABITAT -

**Suites de la délibération Accueil et hébergement provisoire et d'urgence du 5 novembre 2010 -
Reconduite du dispositif de mise à l'abri, octroi de subventions aux organismes d'accompagnement
et de suivi social, mise en place d'un système exceptionnel de gestion des sites et convention de
mandat avec l'AFEJI pour la mise en place des villages d'insertion.**

AMENAGEMENT ET HABITAT - HABITAT -

Suites de la délibération Accueil et hébergement provisoire et d'urgence du 5 novembre 2010 - Reconduite du dispositif de mise à l'abri, octroi de subventions aux organismes d'accompagnement et de suivi social, mise en place d'un système exceptionnel de gestion des sites et convention de mandat avec l'AFEJI pour la mise en place des villages d'insertion.

Rapport de Mme la Présidente au Conseil de la Communauté : **ADOpte A LA MAJORITE**

Le groupe "METROPOLE COMMUNES UNIES" s'étant abstenu

Le Conseil Communautaire du 5 novembre 2010 a approuvé un plan d'actions " accueil et hébergement provisoire et d'urgence " destiné aux populations migrantes et aux gens du voyage.

Aujourd'hui, plus de 1 500 personnes de culture Rrom sont installées en campement sauvage (baraquements, caravanes, squats) sur notre métropole. Ce chiffre a doublé en un an, quand celui des personnes de culture Rrom hébergées en structure d'urgence est resté stable.

1/ Devant la fragilité de certaines personnes, particulièrement des femmes et des enfants, le Conseil de Communauté du 3 décembre 2010 a adopté, pour la période de campagne hivernale 2010 -2011, un dispositif de mise à l'abri des personnes vulnérables sans solution d'hébergement après mobilisation des dispositifs d'Etat dédiés.

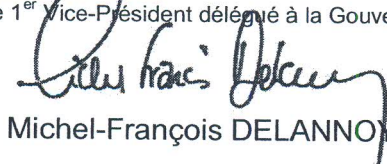
En dépit de la réquisition de bâtiments par l'Etat lors des périodes de très grand froid, le bilan de la campagne hivernale 2010-2011 indique qu'en moyenne, chaque jour, 150 personnes ayant appelé le numéro d'urgence 115 ne trouvaient pas de solution d'hébergement. Il s'agit majoritairement des personnes de culture Rrom.

Face à cette situation, il est proposé de renouveler la prise en charge par Lille Métropole du dispositif de mise à l'abri des personnes vulnérables repérées par l'AREAS pour la prochaine période de campagne hivernale, à savoir du 1er octobre 2011 au 31 mars 2012. Ce dispositif relève d'une démarche d'exception. Seules sont prises en charge les nuitées organisées par les CCAS à la demande de Lille Métropole, durant la période hivernale en cas de grand froid, après mobilisation des dispositifs d'Etat existants, en appui si besoin des interventions des communes.

2/ Il est également proposé d'octroyer une subvention à l'AREAS, principal interlocuteur de notre établissement, pour l'accompagnement et le suivi social de familles Rroms ainsi que pour l'équipement éventuel nécessaire pour leur mise à l'abri.

3/ Par ailleurs, l'aggravation des conditions de vie et l'augmentation de la population rendent de plus en plus difficile la relocalisation possible des familles. Il devient impossible de faire face aux arrivées nouvelles. La situation oblige à déployer des moyens d'actions à destination des familles déjà installées. En conséquence, il est proposé de recourir au cas par cas à des gestionnaires de site par l'intermédiaire de l'association CANAL, sur les

Pour transmission au représentant de l'Etat
Pour la Présidente
Le 1^{er} Vice-Président délégué à la Gouvernance


Michel-François DELANNOY



